



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt et le vingt-cinq novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes,
Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames
Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, BOUZIDI
Yasmine, CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, JACOB Patrick, LAURENT
Marianne, MURAZZANO Marc, PAPIER Patrick, RALLON Daniel, SAMPEDRO
Nathalie

Absents excusés :

Absents :

Nb de membres : 15
Présents : 15
Votants : 15
Pour : 15
Contre :
Abstention :

Délibération n° 2020_40D : Subvention Téléthon 2020

Dans ce contexte sanitaire particulier, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir l'AFM TELETHON comme la commune l'a toujours fait depuis de nombreuses années. D'autant que cette année les collectes sur le terrain seront impactées par la crise du coronavirus. Les 20.000 animations habituellement organisées dans toute la France en décembre ne pourront avoir lieu, ont indiqué les organisateurs.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'attribuer à l'AFM Téléthon une subvention pour l'exercice 2020 pour un montant de 800 € et se rapprochera du correspondant AFM Téléthon sur la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

DECIDE d'attribuer en 2020 une subvention de 800 € dans le cadre de l'AFM TELETHON,
CHARGE Monsieur le Maire de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture le 26/11/2020
Et publication ou notification du 26/11/2020



Le Maire

Roger MARIA